Trente-troisième année. — N° 17. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 21 Janvier 1874.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES ;
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
20 Janvier 1874.

Assemblée nationale.

Fin de la séance du 16 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

M. le rapporteur. — Cette démocratie si menaçante, qui parle si haut dans le pays et même à cette tribune, quelle est sa grande forteresse ? c'est le pouvoir municipal. C'est là qu'elle veut se cantonner pour battre en brèche la société. (Rumeurs à gauche. — Nombreuses marques d'assentiment à droite et au centre.)

Pour vous le prouver, messieurs, je ne vous rappellerai pas les plus mauvais souvenirs de notre histoire ; je ne vous dirai pas que ces journées sanglantes dont nous rougissons dans les révolutions furent provoquées par la Commune ; je ne vous dirai pas que toutes les fois que nous avons eu un grand désastre à déplorer, c'est au cri de : Vive la Commune ! qu'il s'est accompli. (Rumeurs à gauche.)

Je ne veux vous rappeler que des faits présents, immédiats, actuels, qui dépeignent la situation.

Je parlerai du gouvernement de la défense nationale.... (Exclamations sur quelques bancs.)

A droite. — Parlez ! parlez !

A gauche. — Oui ! oui ! parlez !

M. le rapporteur. — A cette époque, le gouvernement de la défense nationale comprenait que, lorsqu'il y a un grand péril à conjurer, l'ennemi à combattre, la centralisation des pouvoirs est le premier besoin, et il la faisait, d'une manière exagérée peut-être, mais enfin il la faisait.

Mais le pouvoir décentralisateur, les ligues du Midi, du Sud-Ouest, se posaient, au contraire, en adversaires contre ce pouvoir, qui faisait alors ce qu'il pouvait pour combattre. (Bruit.)

Vous voyez que je sais rendre justice à qui le mérite, et, sous ce rapport, messieurs de la gauche, vous me devez quelque indulgence. (Parlez ! parlez !)

Il s'insurgeait, ce pouvoir municipal que vous exaltez, que vous voulez ressusciter, auquel vous voulez donner une puissance illimitée, plus grande même que celle de l'Etat, il s'insurgeait contre le pouvoir central. Et je citerai un nom qui figure ici, celui d'un homme qui doit bientôt prendre part à vos délibérations, pour vous prouver qu'il ne s'agit pas seulement de souvenirs historiques, mais de faits présents.

Que faisaient ces ligues du Midi ? Elles s'insurgeaient contre les efforts que faisait le pouvoir central pour combattre l'ennemi. Et comment s'expliquaient-elles ?

Voici une déclaration signée du nom d'un homme qui, s'il n'est pas présent, — je ne sais par quels motifs... (On sourit), le sera bientôt. Voici, dis-je, cette déclaration.

« Les ligues répondent à ce besoin nouveau, inconnu jusqu'à ce jour, de suppléer à l'insuffisance du gouvernement. Il ne reste, pour organiser l'œuvre immense par les détails et par son but, le salut national, qu'un homme de trente-quatre ans, Gambetta, flanqué de quelques vieillards.... (Exclamations et rires. — Répétez ! répétez !)

» Il ne reste, pour organiser l'œuvre immense par les détails et par son but, le salut national, qu'un homme de trente-quatre ans, Gambetta, flanqué de quelques vieillards et d'une douzaine de chefs de bureaux, chargé seul de nous sauver. »

Une voix à gauche. — A la question !

M. le rapporteur. — Ah ! vous trouvez que je suis en dehors de la question ! je le comprends. (Rumeurs à gauche. — Très-bien ! Très-bien ! à droite !

Ce qui donne de la gravité à ces lignes, c'est qu'elles ont été écrites précisément par le dernier élu du département de l'Aude, et que ce département, en accordant sa confiance à celui qui les a signées, les a complétement ratifiées. (Dénégations sur plusieurs bancs à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Maintenant, messieurs, voulez-vous connaître le péril social ? Voulez-vous savoir le sort qui est réservé au pays par ces personnes qui écrivaient ces lignes, que le suffrage universel nous envoie chaque jour, voulez-vous savoir le sort que nous réserve leur programme ? Oh ! je ne l'inventerai pas ! Il est là tout entier, on ne nous l'a pas dissimulé, et voilà ce que j'appelle le péril social, voilà ce qu'il faut faire connaître au pays. (Applaudissements à droite.)

Eh bien, voici le programme des démocrates vainqueurs :

« La ligue du sud-ouest, réunie à Toulouse, en assemblée populaire, ce 20 novembre 1870, adopte les résolutions suivantes :

» Résistance à outrance et envoi de commissaires civils, avec pleins pouvoirs, aux armées en campagne et dans les places assiégées ou à la veille de l'être ;

» Abolition des octrois et de tous les impôts indirects, qui, contrairement au principe démocratique, pèsent le plus lourdement sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ;

» Et, sans rien préjuger au sujet de l'impôt progressif, leur remplacement par une taxe proportionnelle sur les revenus au-dessus de 50 fr. » (Exclamations à droite.)

Voix à gauche. — Eh bien ?

M. le rapporteur. — Laissez-moi continuer :

« Dissolution des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux élus sous l'empire et encore en exercice. » (Rires bruyants à droite.)

« Epuration du personnel des préfectures... » (Exclamations à gauche.)

M. Henri de Lacretelle. — Il me semble que vous les épurez à votre aise.

M. le rapporteur. — Je n'ai pas fini.

« Destitution de tous les fonctionnaires de tout ordre qui se sont signalés sous le régime tombé par leur zèle dynastique, notamment les maires, les juges de paix, les percepteurs, les recteurs et les inspecteurs d'académie et des écoles primaires. » (Exclamations et nouveaux rires à droite.)

« Remplacement, dans toutes les communes de France, des instituteurs municipaux congréganistes par les instituteurs laïques. »

M. Galloni d'Istria. — Et athées !

M. le rapporteur. — « Exclusion de toutes les fonctions publiques de tous les serviteurs du gouvernement déchu.

» Reconstitution, sur des bases réellement républicaines, des bureaux de bienfaisance, des sociétés de secours mutuels et des conseils d'administration des hospices, qui ont fait servir et continuent à faire servir à des fins monarchiques et cléricales les fonds aujourd'hui si considérables, dont la répartition leur est confiée. »

La Ligue du Midi émet en outre ce vœu :

« Séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. »

Voilà le dernier article.

M. Léon Gambetta. — M. Clapier devrait bien ajouter que le gouvernement de Tours a dissous les ligues du Midi et du Sud-Ouest, rétabli l'unité d'action du pouvoir, désavoué de pareilles doctrines et tout remis en ordre.

Voix à droite. — Vous avez dissous les conseils généraux... (Interruptions à gauche.)

M. le comte de Rességuier, au banc de la commission. — Vous avez dissous tous les conseils municipaux.

M. Bigot. — Et tous les conseils électifs.

M. Léon Gambetta. — Il faut être juste envers ses adversaires.

M. le rapporteur. — Je vous rends justice, monsieur Gambetta... (Interruptions de divers côtés.)

M. le président. — Il est absolument impossible à l'orateur de se faire entendre ; les interruptions se croisent de toutes parts.

M. le rapporteur. — Je vous rends complète justice sur ce point, monsieur Gambetta ! (Bruit et agitation croissante.)

Je rends, je le répète, complétement justice à M. Gambetta sur ce point : je reconnais que, lorsqu'il était au pouvoir, il a désavoué ce programme ; mais je suis étonné de le lui voir adopter quand il est sur les bancs de l'opposition.

M. Gambetta. — Vous savez bien, monsieur Clapier, que je suis toujours resté fidèle à mes convictions, et que vous, vous avez déchiré le pacte en vertu duquel vous avez été nommé.

M. le rapporteur. — Je n'ai jamais eu rien de commun avec la Ligue du Midi... (Interruptions), et vous avez dans l'opposition une politique qui dément celle que vous aviez au pouvoir.

M. Gambetta. — Non ! monsieur, cela n'est pas vrai ! Je n'ai pas dans l'opposition une politique autre que celle que j'ai eue au pouvoir, et vous le savez bien. (Bruit.)

M. le président réclame le silence.

M. le rapporteur. — Je n'ai jamais eu rien de commun en fait de politique avec M. Gambetta ; je n'ai rien signé !... (Interruptions à gauche et dans le couloir de gauche.)

M. Gambetta. — Quand vous vous êtes présenté à Marseille, vous vous y êtes présenté sous le patronage de M. Thiers et comme républicain conservateur, programme que vous avez déchiré depuis que vous êtes dans cette Assemblée. (Le bruit continue et couvre la voix de l'orateur.)

M. le comte de Rességuier. — Nous constatons au banc de la commission que notre rapporteur ne peut se faire entendre.

M. le président. — J'invite les députés qui sont dans le couloir à reprendre leurs places.

M. le rapporteur. — Je ne voudrais pas faire de cette question une question personnelle ; mais puisque je suis interpellé, je demanderai à M. Gambetta la permission de rectifier ses souvenirs, à la fois les siens et ceux de son souffleur.

M. Gambetta. — M. le président, je demande que M. Clapier dise qui il désigne quand il parle de mon souffleur. (Bruit.)

M. Clapier prétend qu'il y a dans les paroles que je lui adresse l'inspiration d'un tiers. Ce tiers, je lui demande de le nommer.

M. le rapporteur. — Il ne le demande pas lui-même.

M. le président. — Il est regrettable que les personnalités interviennent dans cette discussion.

M. Gambetta. — Qui les a introduites ?

M. le président. — Je dis qu'en général il est extrêmement regrettable que des questions personnelles prennent une aussi grande place dans un débat de cette importance. (Très-bien ! très-bien !)

M. le rapporteur. — C'est certainement regrettable ; mais lorsque, en citant une pièce, je rencontre un nom, je ne puis pas le supprimer ; et lorsque le passage que j'ai cité est signé par quelqu'un qui demain siégera peut-être dans cette Assemblée...

M. Emmanuel Arago. — Attendez qu'il soit là pour l'attaquer. (Oh ! oh ! à droite.)

M. le rapporteur. — Ce n'est pas ma faute s'il n'est pas présent. Il n'avait qu'à se mettre en situation d'être ici ; ce n'est pas ma faute s'il n'y est pas.

M. Vinay. — Les adversaires de la loi s'attachent à démontrer que les membres de la majorité abandonnent leurs principes. Je m'étonne bien plus de voir parmi les défenseurs des libertés municipales ceux qui, après le 4 septembre, les ont toutes foulées au pieds. (Applaudissements à droite.)

Au moment, en effet, où ils faisaient appel à la concorde dans leurs proclamations, ils montraient la défiance la plus complète contre les conseils municipaux élus en 1870.

Un premier décret du 16 septembre avait d'abord indiqué de prochaines élections municipales. Mais, pressentant que ces élections ne vous seraient pas favorables, vous avez pris vos précautions en donnant aux préfets le droit de nommer les présidents et assesseurs des bureaux électoraux. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Ce décret n'a pas suffi, et après avoir dissous tous les conseils municipaux, M. Crémieux rendit un autre décret qui suspendait toutes les élections municipales et politiques. Les préfets étaient autorisés à nommer partout des commissions municipales.

Cette conduite, nous a-t-on dit, a été inspirée par les préoccupations de la défense. Non ; telles n'étaient pas vos préoccupations. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Vous n'aviez qu'un désir, celui de prendre le pouvoir et de le garder le plus longtemps possible. (Nouvelle et vive approbation à droite.)

Le ministre télégraphie au préfet de Quimper : « Certainement, vous pouvez remplacer autant de maires que vous le jugerez convenable. »

Le préfet de Saint-Etienne écrit : « Les paysans ne croient que ceux qui peuvent parler au nom du gouvernement. En perdant leur titre, les anciens maires perdront leur influence. »

Le préfet de Carcassonne dit que les élections municipales sont une faute, parce qu'elles ramèneront tous les maires de l'empire.

Voici maintenant une dépêche du délégué du gouvernement de Tours au ministre de l'intérieur à Paris. « Les élections sont chose très-dangereuse, elles seront réactionnaires et nous imposeront les anciens maires. Guépin télégraphie de Nantes que l'effet de votre décret est désastreux. Glais-Bizoin, Crémieux et Laurier se retirent. »

Le préfet de la Haute-Garonne écrit au gouvernement que les élections municipales nuiront aux élections générales en donnant dans les campagnes l'influence au parti monarchique.

Le préfet de la Haute-Loire télégraphie que son prédécesseur a nommé des commissions de cinq membres dans toutes les communes, mais que les membres de ces commissions ont été choisis à la hâte et qu'il faut les changer.

Une dépêche du ministre de la justice au ministre de l'intérieur à Paris s'exprime ainsi :

« Les élections seront très-périlleuses et destructives de notre nouvelle situation. Puisque nous ne sommes pas prêts, pourquoi livrer cette terrible bataille à l'intérieur ? »

« Le décret sur les élections municipales nous a perdus, écrit le préfet du Nord. Vous allez voir élus tous les anciens ministres et les membres de l'ancienne majorité. Pas un de nous n'arrivera au quart des voix nécessaires. (Rires et applaudissements.) Il n'y a qu'un moyen de nous tirer de là, c'est la mise en accusation des anciens ministres de l'inéligibilité de tous les membres de l'ancienne majorité. »

Je tire de ces documents cette simple conclusion, qu'il a été répondu à l'amendement de M. Brisson par le décret de M. Crémieux. Quand vous êtes au pouvoir, vous nommez les bureaux ; quand vous n'y êtes plus, vous voyez les dangers partout. (Très-bien ! très-bien !)

Au pouvoir, vous ne vous contentez pas de nommer les maires, vous nommez les conseils eux-mêmes ; et quand le gouvernement vous demande aujourd'hui modestement de nommer les maires dans toutes les communes de l'empire (Rires à gauche), d'avoir un représentant dans toutes les communes et de le prendre, dans des cas exceptionnels, en dehors des conseils municipaux, vous repoussez cette loi. J'ai le droit de dire que votre langage est en opposition avec vos actes. (Applaudissements. — Aux voix ! aux voix !)

Le scrutin est demandé : à la majorité de 393 voix contre 221, l'amendement de M. Brisson n'est pas adopté.

Séance du 17 janvier.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant la nomination des maires :

M. Ducarre développe un amendement tendant à remplacer les articles 1 et 2 du projet par la rédaction suivante :

« Jusqu'au vote de la loi organique municipale, à dater de la promulgation de la présente loi et sans qu'il y ait lieu de pourvoir aux vacances qui existeraient dans le conseil municipal, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1834.»

L'orateur se prononce pour le double mandat d'après lequel l'autorité municipale réunit à la représentation des intérêts municipaux, certaines attributions émanant du pouvoir central, et, en conséquence, il comprend la nécessité d'une double institution.

Mais il ne saurait admettre que la nomination des maires fût exclusivement donnée au pouvoir central, sans même que le fonctionnaire municipal fût choisi parmi les représentants directs des intérêts de la commune. La loi présentée par le gouvernement continue l'état de guerre dans lequel les opinions se trouvent encore, et il faut au contraire revenir à l'état de paix par des mesures de conciliation. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil. — Malgré la modération apportée par l'honorable préopinant dans le développement de son amendement tendant au retour pur et simple à la législation de 1831, je suis obligé de repousser sa proposition.

Cette proposition pourra tenir honorablement sa place dans la discussion lorsque l'Assemblée sera saisie de la loi organique municipale ; mais alors, quand on rappellera les conséquences de l'application de la loi de 1831, je demanderai qu'on rappelle aussi dans quelles conditions d'apaisement, de retour au calme et à l'ordre elle a été appliquée.

On examinera au même moment le système soutenu en termes si modérés par l'honorable M. Eymard-Duvernay et ceux de mes honorables amis, MM. Lucien Brun et Raudot ; le gouvernement sera heureux, croyez-le, de trouver le moyen de réunir, dans le fonctionnaire municipal, la représentation des attributions qu'il tient du pouvoir central et celle des intérêts communaux, en laissant sa juste part à l'investiture de ce double mandat; mais c'est peut-être, pourrait-on dire, le problème de la quadrature du cercle dans l'ordre politique. (Légers rires.)

Mais c'est précisément parce que le problème est complexe que nous venons vous demander, dans une situation pressante, une loi pressante, une loi provisoire. En présence des circonstances actuelles, nous sommes obligés de descendre des principes dans les faits. (Mouvements divers.)

Vous-mêmes, messieurs, en votant l'urgence à plusieurs reprises (Nouveau mouvement), vous avez reconnu qu'il y avait un mal pressant auquel il fallait pourvoir. Ce mal, il faut le reconnaître, c'est que — je ne dis pas, grâce à Dieu, la majorité, mais un trop grand nombre de maires sont indignes de l'autorité dont ils sont investis (Murmures à gauche), et je suis forcé d'ajouter que derrière ces maires, il y a les conseils municipaux qui les ont élus... (Nouvelle interruption et vives réclamations à gauche. — Approbation à droite.)

Oui ! messieurs, beaucoup de conseils municipaux ont été nommés, dans des jours graves, au milieu de l'anarchie, dans un pays agité par la guerre et sous l'empire d'une loi électorale que la majorité de cette Assemblée condamne. (Interruption. — Réclamations à gauche.)

Eh bien ! les conseils municipaux et les maires qu'ils ont élus sont souvent au-dessous de leur mission ; ils se préoccupent plus d'obtenir une fausse popularité que de veiller aux intérêts communaux. (Adhésion à droite.)

L'honorable orateur rappelle ensuite l'opinion exprimée par l'ancien président de la République, par M. Thiers, en 1872, dans une séance de la commission de permanence.

Comme on signalait à M. Thiers, en la blâmant, la conduite d'un maire, le président de la République déclara qu'il la blâmait également; mais qu'il était impuissant. Il ajouta qu'il fallait que la nomination des maires dépendît absolument du gouvernement, mais que les partisans des principes décentralisateurs ne l'avaient pas permis.

M. le vice-président du conseil, après quelques dernières considérations sur la législation municipale, insiste pour le rejet de l'amendement de M. Ducarre et termine : Messieurs, si vous voulez quelque chose, dites-le. Si vous désirez faire quelque chose, faites-le, mais voulez ce que vous voulez.

M. Lenoël appuie avec une grande animation l'amendement de M. Ducarre ; il ne comprend pas comment on pourrait choisir le maire en dehors du conseil municipal. Il fait l'historique des modifications de la législation municipale depuis 1789 ; il examine les révocations des maires intervenues sous le règne de Louis-Philippe ; il soutient que la situation actuelle, qu'on prétend mauvaise, est aussi bonne que celle des années les plus prospères du règne ; il demande qu'on revienne aux principes posés dans la législation de 1831.

L'amendement de M. Ducarre est mis aux voix. Il y a une demande de scrutin ; en voici le résultat :

Nombre des votants,		672
Majorité absolue,		337
Pour,	329	
Contre,	343	

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. le baron Chaurand retire son amendement, comptant sur la déclaration du gouvernement que la loi actuellement votée serait essentiellement provisoire.

M. le marquis d'Andelarre retire également son amendement. (Rires à gauche.)

M. Feray demande que les maires soient choisis dans le conseil municipal dans les villes au-dessous de 3,000 habitants.

L'amendement est mis aux voix, après deux épreuves douteuses, il est procédé à un scrutin dont voici le résultat :

Nombre des votants,		677
Majorité absolue,		339
Pour,	336	
Contre,	341	

L'Assemblée n'a pas pris en considération.

Bulletin politique.

Nous avons le texte de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Il donne la mesure des prétentions de M. de Bismark, et semble vouloir tracer la voie dans laquelle il voudrait engager la France. Dieu merci, nous n'avons rien de semblable à redouter avec le maréchal de Mac-Mahon à la tête du pouvoir et un ministère tel qu'il est composé actuellement.

Voici ce document :

« Ces jours derniers, à Paris, il y avait de la guerre dans l'air ; une agitation toujours croissante s'y était emparée des esprits. On dit que les spéculateurs de la Bourse en étaient cause et que les éléments, qui ont cependant toutes les raisons pour ne pas prendre part à de telles manœuvres, y avaient contribué. Le *Journal de Paris* a donné, sous le couvert de *Paris-Journal*, de curieuses indications à ce sujet. Il n'est donc pas impossible de découvrir d'où venaient les bruits qui ont couru ; mais d'où pouvait venir la guerre dont il était question ?

» Malgré toutes les provocations que nous avons reçues du côté de la France, malgré le langage blessant de toute la presse française, malgré la misérable attitude de toutes les classes de la société française vis-à-vis de l'Allemagne, malgré même l'acquittement des meurtriers de nos compatriotes par les tribunaux français et malgré les sympathies publiquement avouées des juges et des avocats pour des criminels auxquels on fait un mérite d'avoir commis leurs crimes contre des Allemands, nous restons tous tranquilles et demeurons en paix.

» Personne ne croit en Europe que nous cherchions querelle à la France ; mais, d'un autre côté, il ne manque pas de gens qui pensent que, si les Français s'étaient réorganisés et qu'ils eussent des alliés, il tomberaient dès demain sur nous. La faiblesse militaire de la France, profondément ressentie par la France elle-même, garantit pour le moment la paix de l'Europe. Nous ne sommes pas de nature assez perverse pour déclarer la guerre sans motif, comme la France l'a fait vis-à-vis de nous en 1870 et bien des fois auparavant. Nous avons continué d'agir d'une manière plus réfléchie et plus morale. Il ne peut pas être raisonnablement question d'une divergence entre les intérêts français et les intérêts allemands. Telle est la situation actuelle des choses.

» Notre antagoniste est pour le moment la Rome ecclésiastique. Nous soutenons une lutte pénible contre les ambitions dominatrices que la papauté montre dans les choses temporelles. L'Etat a besoin de toutes ses forces pour se défendre contre les tendances pour lui destructives de ceux qui poursuivent, sous le manteau de la religion, le but irréligieux de rendre plusieurs millions de sujets pieux chancelants, par raison de conscience, dans leur fidélité héréditaire envers leur roi et leur patrie, et de rassembler pour le Pape, considéré comme le chef d'une théocratie universelle, des troupes destinées à combattre l'autorité instituée par Dieu, le gouvernement national. Un tel ennemi nous donne déjà assez de besogne. Nous sommes, au suprême degré, intéressés à l'empêcher de se renforcer par des alliances.

» Aussi, le danger qui menace nos relations avec la France, le *seul danger* qui existe, c'est que l'ennemi avec lequel l'expérience prouve qu'il n'y a pas moyen de s'entendre, l'ennemi avec lequel il n'y a pas de reconciliation possible, parvienne à se rendre maître de la France. Un gouvernement français qui s'abaisserait à servir la politique cléricale de Rome serait pour nous, non pas comme gouvernement français, mais comme satellite de Rome, un gouvernement hostile, avec lequel nous ne pourrions pas vivre en paix. *C'est pourquoi* nous observons avec la plus vive attention la conduite des évêques français qui, en prenant parti d'une manière imprudente ou réfléchie pour les prêtres rebelles de notre pays, contribuent à amener entre la France et nous une rupture que nous ne désirons pas. Plus nous faisons savoir clairement qu'une continuelle intervention de ce genre rendrait une rupture inévitable, plus, d'un autre côté, nous travaillons d'une manière visible à maintenir la paix entre les deux nations.

» La paix qui règne entre la France et l'Allemagne ne courra pas le moindre danger tant que les intérêts politiques des deux pays voisins ne seront ni mélangés à d'autres intérêts ni troublés par ces derniers. Grâce à notre modération et à notre sincère amour de la paix, la France peut se féliciter d'être en état d'entreprendre sans obstacle tout ce qui peut lui aider à recouvrer sa force nationale et à compléter sa renaissance politique. Elle peut se régénérer entièrement, sans rien craindre de nous jusqu'au jour où elle se sentira assez forte pour rompre la paix, si elle veut la rompre.

» Nous ne craignons pas le moment où la France sera tout à fait redevenue maîtresse d'elle-même. Nous espérons que lorsqu'elle aura recouvré sa puissance elle ne l'emploiera jamais à mettre la nôtre en danger. Mais du jour où la France s'identifiera avec Rome, elle deviendra par là notre ennemie jurée. Une politique purement française peut s'accorder avec notre politique de paix, sinon toujours, du moins pendant une génération ; une France soumise à la théocratie de l'Etat ecclésiastique est incompatible avec la paix du monde ; c'est en se séparant de la cause de l'ultramontisme que le gouvernement français donnera la plus solide garantie de paix à l'Europe et assurera le mieux à la vie politique des peuples qui habitent en deçà et au-delà des Vosges un cours pacifique et digne de l'humanité. »

Chronique générale.

On assure que la commission de décentralisation sera en mesure de déposer, dans quinze jours ou trois semaines, son projet d'organisation municipale.

Le projet proposerait l'introduction du système appliqué en Allemagne, c'est-à-dire la formation de trois catégories d'électeurs en raison de la quotité des impôts ; la première catégorie étant formée des électeurs les plus imposés qui payent le tiers des impôts de la commune, la seconde des électeurs qui payent le second tiers, et la troisième de tous les autres électeurs, y compris ceux qui ne payent rien du tout.

Chaque catégorie nommerait un tiers du conseil municipal.

***

Les bureaux sont convoqués pour nommer la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la librairie.

***

M. de Chaudordy est parti pour aller reprendre son poste à Berne. Il est chargé de notifier au gouvernement fédéral la suppression définitive des passeports entre la France et la Suisse.

***

On dément la nouvelle donnée par une correspondance italienne, d'un traité entre Tunis et la France pour la cession à cette dernière de l'île Tabarca.

La *Numancia* a été remise ce matin, à onze heures, à l'amiral espagnol.

***

A PROPOS DE L'ARTICLE DE LA *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Le *Siècle*, la *Presse* et d'autres journaux, qui ont déjà rendu plus d'un service à la Prusse, donnent, à propos de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, une preuve nouvelle de leur mauvaise foi et de leur haine pour l'Eglise. Ils ne citent que la partie de cet article où le journal de M. de Bismark s'en prend aux « ultramontains. » Puis ils ajoutent que si les catholiques se taisaient, M. de Bismark n'ayant rien à dire, tout irait bien.

Ce langage est misérable autant qu'effronté. L'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* montre sans doute que M. de Bismark redoute avant tout l'Europe ; mais il prouve qu'il fait arme de tout contre la France et que le dossier dont il juge bon de se munir, met en cause beaucoup d'autres que les catholiques.

Ne protestait-il pas hier contre quelques paroles du général gouverneur de *Paris* ? ne met-il pas en cause toute la presse, sauf les journaux sur lesquels il peut compter ? ne signale-t-il pas « l'indigne conduite de toutes les classes de la société française ? » ne prétend-il pas reviser les arrêts de nos tribunaux, flétrir nos « juges, » et le « ministère public ? » n'accuse-t-il pas toute la France d'être du parti « des assassins ? » ne l'enveloppe-t-il pas dans le reproche de désirer la guerre ? ne lui jette-t-il pas l'accusation de « scélératesse ? »

Supprimer ces attaques, ces énumérations de griefs, ces accusations, ces injures, pour montrer M. de Bismark réclamant uniquement contre les catholiques, n'est-ce pas se rendre, de propos délibéré, coupable de mensonge ? N'est-ce pas agir malhonnêtement ?

C'est ce que font, par leurs suppressions déloyales, le *Siècle*, la *Presse* et autres journaux de même sorte.

Voici l'article de M. Topin dans la *Presse* :

« Pourquoi des mandements tels que celui de l'évêque de Périgueux ?

» Pourquoi une attitude aussi véhémente que celle de l'*Univers* ? Nous savons bien, et depuis longtemps, que les rédacteurs de ce journal reçoivent de Rome même leurs inspirations et qu'il n'y a chez eux de français que la langue dont ils se servent. Mais nous voudrions, puisqu'ils s'inspirent seulement à Rome, que de Rome leur vinssent des inspirations moins anti-françaises. Nous avons, en d'autres temps, assez rendu de services au Souverain-Pontife pour qu'il recommande à ses organes plus de prudence et un souci plus grand des intérêts de notre pays.

» L'*Univers* et certains évêques ne changeront pas de langage et n'auront un peu pitié de la situation réelle de la France que si la demande leur en vient du dehors de la France. Il est des Français à qui les étrangers ont besoin d'apprendre à être Français.

» Que si la leçon ne leur vient pas du dehors ou s'ils n'en profitent pas, il est du devoir du gouvernement de les rappeler à plus de prudence et à l'obligation qui s'impose à eux de ne pas compromettre la paix du monde par de vaines et anti-patriotiques clameurs. »

A cette note, l'*Univers* répond :

« Nous avons déjà lu cela, dans ce français-là, à peu près partout où l'on professe ce christianisme-là. Nous n'avons aucune raison nouvelle d'y répondre longuement. Il est vrai, d'ailleurs, que nous sommes soumis aux enseignements de Rome ; mais tous les Topins du monde n'en ont que plus de raison de se soumettre à la politique de M. de Bismark, et c'est ce que nous comprenons très-bien. »

***

Le *Correspondant* récapitule ainsi, dans sa revue de quinzaine, les principaux méfaits que la France peut reprocher à M. Gambetta :

« A la nouvelle que Bazaine était condamné, mille cris de vindicte se sont élevés contre tous les hommes qui ont contribué à nos désastres.

« L'empereur Napoléon III est dans la tombe ; Bazaine s'en va à l'île Sainte-Marguerite : il reste M. Gambetta.

» Serait-il juste de le traduire, lui aussi, à la barre de France ?

» Oui, M. Gambetta, en effet, a commis bien des crimes contre la patrie ; le 4 septembre, il a dérobé le titre de ministre de l'intérieur, avant l'heure où ses compères lui en firent don, et il a trompé la France par une dépêche mensongère ; il a empêché la convocation d'une Assemblée ; il s'est emparé à Tours du ministère de la guerre ; il a dissous les conseils généraux et les conseils municipaux ; il a expulsé du territoire des citoyens et des Français ; il a toléré le drapeau rouge à Lyon ; il a pratiqué la dictature militaire ; il a destitué dix généraux ; il en a choisi autant parmi les civils ; il a personnellement commandé aux 17e, 18e et 20e corps ; il a poussé l'armée à l'indiscipline, en excitant les soldats contre leurs chefs ; il a subordonné l'autorité militaire à l'autorité civile ; il a causé les désastres de la première armée de la Loire à Orléans ; il a rejeté les plans de Chanzy ; il a conduit Bourbaki aux abîmes de l'Est ; il a leurré la France par des récits fictifs et trompeurs ; il a établi des camps où la mort et la honte ont frappé toute une génération ; il a gaspillé l'argent de la France dans les marchés onéreux et honteux qu'il a faits ou laissé faire ; il a mis Paris au secret ; il a refusé ses communications à son gouvernement, et, plus tard, il lui a désobéi à Bordeaux ; il a ajouté aux maux de la guerre les fureurs de la démagogie ; il a aggravé les humiliations, les douleurs, les calamités et les pertes de la France. Voilà des griefs bien fondés. »

LES BROUILLARDS DE LONDRES.

M. de la Tréhonnais a raconté dans le *Journal de l'agriculture* la série non interrompue d'accidents survenus au concours d'animaux gras tenu à Smithfield (Angleterre), par suite des brouillards dont nous avons eu un échantillon. Nous reproduisons la partie la plus intéressante de son récit :

« Le premier jour, tout était splendide, et jamais on n'avait vu semblable exhibition.

» Le lendemain, jour néfaste s'il en fut, Londres, malgré la présence de ses brouillards d'hiver, s'étonna de s'éveiller au milieu de ténèbres opaques ; on eût dit que le soleil était éteint par quelque cataclysme soudain. La terre était plongée dans une obscurité complète, absolue. L'air qui nous entourait semblait être de l'encre vaporisée. La respiration était pénible, on ressentait une vive douleur aux yeux, et sans la lumière du gaz, la locomotion eût été impossible. Depuis que le brouillard existe à Londres, et il y a sans doute longtemps que ce phénomène météorologique s'est localisé sur les bords de la Tamise, jamais semblable nuit n'avait encore régné en plein jour sur la grande cité. C'est au milieu de ces ténèbres affreuses que les portes du concours se sont ouvertes le deuxième jour.

» Ce qu'il a fallu de temps aux cochers de fiacre pour se rendre à Islington, nul ne saurait le dire. Il était matériellement impossible de distinguer le moindre objet à quelques centimètres seulement. Les becs de gaz eux-mêmes paraissaient comme des points rouges dans un nuage, sans éclat, sans rayonnement, et les cochers étaient obligés de conduire leurs chevaux par le mors en marchant à pied et sondant l'espace en avant avec le manche de leur fouet.

» Dans l'enceinte du concours, on avait allumé tous les gaz, mais, malgré cela, tout était enveloppé dans un nuage si opaque, qu'il était impossible de rien distinguer. Du reste, peu de visiteurs.

» Mais ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les effets de cette atmosphère empoisonnée commençaient déjà à se faire sentir sur les malheureux animaux dont la respiration devenait de plus en plus difficile, et qui manifestaient déjà les symptômes les plus alarmants.

» Le soir, une cinquantaine d'animaux avaient été conduits prématurément aux abattoirs, plusieurs étaient morts en route : d'autres, après avoir été conduits dans une cour extérieure où il y avait plus d'air, se sont remis suffisamment pour échapper au danger. A d'autres on a été obligé d'administrer des stimulants, de la vieille bière, du porter, etc.

» Il serait difficile de se faire une idée du désarroi et de la consternation causés par un si terrible événement que rien n'avait pu faire prévoir et qui prenait tout le monde au dépourvu. Les exposants insistaient pour enlever leurs animaux valides, afin de les soustraire à l'action délétère d'une amosphère que de nombreux becs de gaz allumés partout tendaient encore à rendre plus pernicieuse. Le fait est que l'on respirait avec la plus grande difficulté, les malheureux animaux mouraient littéralement asphyxiés.

» Le troisième jour, le brouillard, un peu moins intense, il est vrai, mais toujours persistant, ne fit qu'aggraver la situation, et dans la soirée du mercredi on fut obligé d'enlever encore un grand nombre d'animaux qui donnaient à peine quelques signes de vie.

» En somme, plus de 100 animaux d'espèce bovine ont dû être enlevés, un certain nombre sont morts sur place ou en route avant d'arriver aux abattoirs, le reste a été abattu dans un état pitoyable. On peut se figurer le peu d'attraction que présentaient ces longues lacunes dans les travées et combien le nombre des visiteurs s'est ressenti de ce malheureux accident.

» Le fait est que le tout s'est écroulé dans un *fiasco* inouï, un espèce de sauve-qui-peut général dans lequel, administrateurs, exposants, visiteurs et animaux, ces derniers les plus malheureux, ont tiré chacun de son côté, pour abandonner ce lieu de désolation et de lugubre malédiction..... »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La soirée musicale donnée hier au théâtre par la musique municipale de notre ville a été magnifique et a produit les plus beaux résultats.

Nous reviendrons sur cette fête.

CLOTURE DE LA CHASSE.

La chasse sera close le dimanche 1er février prochain, à la chute du jour, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Cette clôture est ajournée au mercredi 15 avril, pour la chasse du gibier d'eau sur les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas plus de dix mètres des berges ou francs bords. Cette chasse est également autorisée du 1er au 31 juillet, sous les mêmes conditions, dans les marais non desséchés et sur les étangs.

En conséquence, à partir desdites époques, nul ne pourra chasser, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, non plus que vendre, acheter, transporter ou colporter aucune espèce de gibier, sans encourir les peines portées par la loi.

En vue des opérations préliminaires à la formation du contingent de la classe 1873, nous croyons utile de rappeler aux intéressés les dispositions suivantes de la loi du 27 juillet 1872 au sujet de sursis d'appel :

Art. 23. — En temps de paix, il peut être accordé des sursis d'appel aux jeunes gens qui, *avant le tirage au sort*, en auront fait la demande.

A cet effet, ils doivent établir que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle et commerciale à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.

Ce sursis d'appel ne confère ni exemption ni dispense ; il n'est accordé que pour un an et peut être néanmoins renouvelé pour une seconde année.

Le jeune homme qui a obtenu un sursis d'appel conserve le numéro qui lui est échu lors du tirage au sort, et à l'expiration de son sursis, il est tenu de satisfaire à toutes les obligations que lui imposait la loi en raison de son numéro.

Art. 24. — Les demandes de sursis, adressées au maire sont instruites par lui. Le conseil municipal donne son avis. Elles sont remises au conseil de révision et envoyées par duplicata au sous-préfet, qui les transmet au préfet avec ses observations et y joint tous les documents nécessaires.

Il peut être accordé, pour tout le département et pour chaque classe, des sursis d'appel jusqu'à concurrence de quatre pour cent du nombre des jeunes gens reconnus propres au service militaire dans ladite classe et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal.

GELÉES ET FRUCTIFICATION DE LA VIGNE POUR LE PRINTEMPS 1874.

Fidèle à sa promesse, M. Louis Barbault adresse au *Journal de Maine-et-Loire* ses prédictions pour la vigne ; nous les donnons comme nous avons donné celles qui concernaient les probabilités du temps :

D'après mes observations pour la vigne, observations *qui ne me trompent jamais*, voici ce qui doit lui arriver cette année :

Premièrement. — La vigne gèlera encore un peu cette année au printemps prochain, mais dans les vignes très-basses seulement, et cependant beaucoup moins qu'en 1872.

Deuxièmement. — La vigne fructifiera en bonne moyenne, et même au-dessus de la moyenne, dans toutes les vignes qui n'ont point ou peu souffert de la gelée l'année dernière ; mais pour celles qui ont le plus souffert de la gelée et dont la taille a été complétement détruite, elles doivent lamer bien au-dessous de la moyenne ordinaire.

Ma conviction pour la récolte du vin de cette année est celle-ci :

Passablement bonne comme quantité.

Comme qualité, je ne crois pas qu'il en sera de même : je crois même que la qualité sera au-dessous de celle de la récolte dernière ; car les orages sont toujours nuisibles à la qualité du vin, on ne l'a que trop bien vu cette année ; sans les orages qui ont avancé la vendange de 8 à 12 jours, on aurait eu de très-bon vin.

Aurons-nous encore la maladie sur la vigne cette année ? Je ne le crois pas, à moins que l'orage ne produise le même effet pour l'oïdium que les vents de l'Ouest que j'avais annoncé l'année dernière comme devant dominer toute l'année, vents qui, je le crois, n'ont pas été étrangers à cette maladie, comme à la non réussite de toutes les autres récoltes, le foin excepté.

Fait à Thouarcé, le 15 janvier 1874.

L. BARBAULT, *observateur*.

UN NOUVEAU LÉGUME.

On vient d'importer de Java au Jardin-des-Plantes de Paris un légume qui paraît s'acclimater assez facilement et qui jouit de qualités assez multiples. Qu'on se figure une sorte de radis produisant des gousses d'un mètre de long et qui poussent parfois de plus de dix pouces en vingt-quatre heures. Ce sont ces gousses qui servent à l'alimentation. Quand elles ont atteint la moitié de leur développement, on peut les confire ou les manger en salade. Quand elles sont en pleine maturité, on obtient, en les faisant cuire, un plat qui tient de l'asperge et des petits pois.

Le triste récit que l'on va lire, et que nous empruntons à l'*Océan* de Brest, est encore un exemple du résultat atteint par les excitations radicales, qui diminuent chaque jour le respect et l'amour que jadis nos bonnes populations possédaient pour leurs prêtres. Il témoigne en outre avec quelle douceur subissent la persécution et la violence ces ministres si décriés.

Le 1er janvier, le vénérable doyen de nos recteurs du Bas-Léon, M. l'abbé Bervas, âgé de 82 ans, se promenait dans le chemin creux qui descend de Brélès au moulin de Bel-Air, quand il se voit accosté par un jeune marin de Porspoder qui lui demande tout simplement : « La bourse ou la vie ! »

— Ma bourse est vide, mon ami, lui répond le vieux prêtre, tournant vers lui sa bienveillante figure toujours souriante, et, quant à ma vie, laissez-moi les quelques jours qui me restent, ils ne seront pas nombreux désormais.

— Donnez-moi au moins une pièce de cinq francs, reprend le marin.

Sur la réponse une seconde fois négative du digne prêtre, alléguant sa pénurie, le valeureux marin se rue sur le vieillard, le terrasse et l'accable de coups de pied, de coups de poing, etc.

Heureusement que les cris de la victime furent entendus et que le héros de cette scène sauvage put être saisi par des personnes accourues en hâte sur les lieux, au moment même où il prenait la fuite.

Il attend aujourd'hui à la prison de Brest le prix de cette belle action.

Quant au malheureux recteur, transporté chez lui la figure ensanglantée, rendant du sang par le nez et par la bouche, il a dû à l'énergie d'une constitution restée vigoureuse, malgré son grand âge, et aux bons soins qui lui ont été immédiatement prodigués par le docteur Péthiot, de recouvrer assez promptement la santé.

Le surlendemain de cette brutale agression, les parents du marin sont venus implorer pour leur fils le pardon du vieillard, qui les a reçus les bras ouverts, leur a fait servir de son vieux vin et, en digne ministre du saint Evangile, leur a répondu : « Je suis désolé de voir poursuivre cette affaire ; mais je crains de ne pouvoir l'arrêter, malgré mes efforts ! »

Dernières Nouvelles.

L'Assemblée continue la discussion de la loi relative à la nomination des maires.

L'*Univers* est suspendu pour deux mois. Une dépêche de l'Agence Havas nous annonce que cette mesure a été arrêtée hier matin et est « motivée par la publication du » mandement de l'évêque de Périgueux et » d'autres articles que contient le dernier » numéro de ce journal. »

Nous voulons aujourd'hui être sobres de commentaires, et nous borner à exprimer nos sentiments de vives sympathies au vaillant journal qui a l'honneur de succomber sous des haines venues du dehors.

L'Agence Havas ajoute que le gouvernement a décidé la suppression des passeports avec l'Italie. « C'est un indice de plus, dit-» elle, des bons rapports qui existent entre » la France et le gouvernement italien. »

Le patriotisme nous interdit certains rapprochements douloureux. Mais, en voyant les épreuves que les événements imposent à notre fierté nationale, comment ne pas songer à ce qui nous manque pour retrouver, au milieu de nos malheurs, la dignité qui parfois peut suppléer à la force ?

On s'attend à une interpellation sur la suspension de l'*Univers*.

Le gouvernement en profitera, dit-on, pour faire une déclaration sur sa politique étrangère.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Jeudi 22 janvier,

Représentation au bénéfice de Mme KERBY.

LA BARONNE

Comédie nouvelle en 4 actes, du théâtre de l'Odéon, par MM. Edouard Foussier et Ch. Edmond.

Mme KERBY remplira le rôle de la *Baronne*.

La Mariée du Mardi-Gras

Folie-vaudeville en 3 actes, du Palais-Royal.

M. CHANTILLY remplira le rôle de *Groseillon*.

Les bureaux ouvriront à 7 h. »/» ; on commencera à 7 h. 1/2.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1612. — 17 *janvier* 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Nos gravures : Francis Garnier ; — Événements d'Espagne. — Le grand réservoir de Montsouris ; — La remise des barrettes. — Scènes de la vie hollandaise. — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Faits divers. — Bigarrures anecdotiques, politiques et littéraires.

Gravures : Francis Garnier, explorateur du Tonkin. — Événements d'Espagne : Madrid : le coup d'Etat du 4 janvier ; expulsion des députés par la force armée ; — Explosion du *Tétuan* en rade de Carthagène. — Paris : les réservoirs de Montsouris destinés à recevoir les eaux de la Vanne amenées par l'aqueduc d'Arcueil. — Cérémonie de la remise des barrettes aux nouveaux cardinaux dans la chapelle de Versailles, le 8 janvier 1874. — Scènes de la vie hollandaise : un déménagement. — *La Sœur perdue*, nouvelle par M. Mayne Reid (4 gravures). — Échecs. — Rébus.

L'*Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charton, est la seule histoire de notre pays dont les gravures représentent avec fidélité, jusque dans le moindre détail, tout ce qui mérite d'être connu. M. Éd. Charton avait déjà donné des exemples notables de ce consciencieux système d'illustration dans les *Voyageurs anciens et modernes* et dans le *Magasin pittoresque*, dont la publication se poursuit avec le même succès.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65.112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Une pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean ; Mme Gondrand, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 17 janvier.

Froment (l'h.)	77 k.	20	54	Graine trèfle	50	—	—
2e qualité. .	74	20	08	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	18	50	Foin (h. bar.)	780	45	—
Orge.	65	17	25	Luzerne —	780	40	—
Avoine h. bar.	50	12	—	Paille —	780	37	50
Fèves	75	17	25	Amandes . .	50	—	—
Pois blancs. .	80	38	—	— cassées	50	—	—
— rouges. .	80	32	—	Cire jaune. .	50	170	—
Graine de lin.	70	—	—	Chanvre tillé (52 k. 500)		— à	—
Colza	65	—	—	Chanvre broyé			
Chenevis. . .	50	21	—	Blanc		— à	—
Huile de noix	50	130	—	Demi-couleur . .		— à	—
— chenevis	50	—	—	Brun.		— à	—
— de lin. .	50	—	—				

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1re	qualité	175 à 200
Id.	2e	id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1873,	1re	id.	85 à 90
Id. 1873,	2e	id.	» à 80
Saint-Léger et environs 1873,	1re	id.	95 à 105
Id. . .	2e	id.	» à 90
Le Puy-N.-D. et environs 1873,	1re	id.	80 à 85
Id. . .	2e	id.	» à 80
La Vienne, 1873.			» à 80

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1873			140 à 15
Champigny, 1873.	1re	qualité	» à 200
Id.	2e	id.	» à »
Varrains, 1873			130 à 140
Varrains, 1873.			» à »
Bourgueil, 1873	1re	qualité	140 à 150
Id.	2e	id.	» à 130
Restigné 1873			» à 135
Chinon, 1873.	1re	id.	120 à 130
Id.	2e	id.	» à 120

P. GODET, *propriétaire-gérant*.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er juin. 72. .	57	80	»	»	»	50
4 1/2 % jouiss. mars.	84	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	92	85	»	»	»	50
— libéré	92	80	»	»	»	55
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	»	3	»
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	426	25	»	»	»	75
— 1865, 4 %	454	50	»	»	1	75
— 1869, 3 % t. payé. .	286	25	»	»	2	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	25	»	»	»	25
Banque de France, j. juillet. .	4150	»	»	»	25	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	257	50	»	»	5	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	650	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	303	75	»	»	1	25
Crédit foncier d'Autriche . . .	540	»	2	50	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	358	75	»	»	1	25
Est, jouissance nov.	495	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	895	»	»	»	»	»
Midi, jouissance juillet. . . .	595	»	»	»	»	»
Nord, jouissance juillet	1018	75	1	25	»	»
Orléans, jouissance octobre. .	845	»	»	»	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65. .	571	25	2	50	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	722	50	»	»	»	»
Société Immobilière, j. janv. .	12	50	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique, j. juill.	277	50	2	50	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	»	»	»	6	25
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	338	75	»	»	»	»
Société autrichienne. j. janv. .	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	278	75	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	273	50	»	»	»	»
Est	270	75	»	»	»	»
Nord	281	»	»	»	»	»
Ouest	269	50	»	»	»	»
Midi.	274	»	»	»	»	»
Deux-Charentes.	255	»	»	»	»	»
Vendée	236	50	»	»	»	»

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	09 minutes	du matin,	express-poste.	
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).	
9 —	02 —	—	omnibus.	
1 —	33 —	soir,	—	
4 —	13 —	—	express.	
7 —	27 —	—	omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	04 minutes	du matin,	omnibus-mixte.
8 —	20 —	—	omnibus.
9 —	50 —	—	express.
12 —	38 —	soir,	omnibus.
4 —	44 —	—	—
10 —	30 —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Grande cour, écurie, remise,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 9, à l'angle de la rue de la Porte-Neuve, occupée par Mme veuve Gruau.

S'adresser, pour traiter, à Me Méhouas, notaire, ou à Mme veuve Camain, propriétaire, rue Daillé, à Saumur. (6)

A VENDRE

EN DÉTAIL,

COTRETS DE CHÊNE

première qualité.

S'adresser à M. Gallé, boisselier à Turquant. (10)

A VENDRE

D'OCCASION,

UN GRAND FOURGON OMNIBUS

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

Me LE BLAYE, notaire à Saumur, **demande un petit clerc.**

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie.

S'adresser au bureau du journal.

M. **BERNARD**, ancien vétérinaire en 1er et professeur de maréchalerie à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer le public qu'il fixe sa résidence à Saumur et qu'il offre ses services aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Visites et consultations tous les samedis, Grand'Rue, n° 73, au coin de la rue des Moulins. (10)

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siége central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN **demande des agents sérieux.** Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault (Maine-et-Loire). (555)

VENTE

AU RABAIS

D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de Feller, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé Rohrbacher, 30 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, — **romaine**, } par Rollin.
Massillon, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

En vente au Bureau du Journal

Nouveaux Mélanges d'Archéologie, *d'histoire et de littérature sur le moyen âge*, par les auteurs de la monographie des vitraux de Bourges (Ch. Cahier et feu Arthur Martin, de la Ce de Jésus). Publié par le *P. Ch. Cahier*. — Curiosités mystérieuses. 1 vol. gr. in-4°, avec 155 grav. sur bois et 13 pl. en taille-douce. *(Nouvelle publication.)* Broché.. 40 fr.
Relié en reliure d'amateur, dos et coins maroquin, tête dorée.. 60 fr.

Dans cet ouvrage, l'auteur explique les monuments figurés du moyen âge.

Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par Paul Lacroix (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Ouvrage illustré de 14 chromolithographies exécutées par *F. Kellerhoven*, *Régamey* et *L. Allard*, et de 409 grav. sur bois. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées... 33 fr.

Titres des chapitres : I. Féodalité au point de vue militaire et religieux. Guerres et armées. Marine. Croisades. Chevalerie, duels et tournois. Ordres militaires. — II. Liturgie et cérémonies. Les Papes. Clergé séculier. Ordres religieux. Institutions charitables. Pèlerinages. Hérésies. Inquisition. Funérailles.

Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la renaissance *(Vie laïque)*, par le même. Ouvrage illustré de 15 chromolithographies par *F. Kellerhoven* et de 400 grav. 1 vol. in-4°.
Broché..... 25 fr.
Relié, tr. dorées..... 33 fr.

Titres des chapitres : Droit féodal, priviléges des communes, Vie privée dans les cours, les châteaux, etc. Nourriture et cuisine. Chasse. Divertissements. Corporations de métiers. Commerce. Finances. Impôts. Justice. Tribunaux. Juifs. Bohémiens, gueux, mendiants. Cérémonial. Costumes.

Les Arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par le même. Ouvrage illustré de 19 chromolithographies par *F. Kellerhoven*, et de 420 grav. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées. 33 fr.

Titres des chapitres : Ameublement. Tapisserie. Céramique. Armurerie. Sellerie. Orfèvrerie. Horlogerie. Instruments de musique. Cartes à jouer. Peinture. Gravure. Sculpture. Architecture. Parchemin, papiers. Manuscrits. Reliure. Imprimerie.

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.